

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-2004 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

Résolution n° : 88-21

- Considérant que** la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Considérant que** le règlement des permis et certificats numéro 03-2004 de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Considérant que** le conseil municipal désire assouplir les dispositions sur les conditions d'émission des permis de construction;
- Considérant que** conformément au décret 2020-033 du 7 mai 2020, le conseil municipal a invité la population à transmettre par écrit ses commentaires sur le projet de règlement en remplacement de la consultation normalement prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'aucun commentaire n'a été reçu;
- Considérant qu'** un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021;
- En conséquence,** il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Jean-Louis Arsenault et résolu d'adopter le règlement numéro 04-2021 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 1 CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

L'article 4.4 du règlement des permis et certificats numéro 03-2004 est modifié par le remplacement de: « Pour qu'un permis de construction soit accordé, les conditions suivantes doivent être respectées: » par: « La délivrance d'un permis de construction pour la construction ou l'addition d'une construction principale ou d'une habitation complémentaire à une exploitation agricole est assujettie aux conditions suivantes: ».

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 7 JUIN 2021

Gino Canuel, maire

Maryline Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière